



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Inter-Départementale Drôme-Ardèche

Affaire suivie par : Lionel ROUQUET

20160223-LET-DAEN0192

Tél. : 04 75 82 46 46
Fax : 04 75 82 46 49

courriel :
lionel.rouquet@developpement-durable.gouv.fr

Valence, le 23 février 2016

LAFARGE Ciments
Usine du Teil
BP 5
07407 LE TEIL CEDEX

Objet : Dossier de déclaration relatif au dragage de votre port – Courriel du 12/2/2016.

Monsieur,

Vous avez transmis à l'inspection de l'environnement par courriel du 12 février 2016, un dossier de déclaration relatif au dragage de votre port pour un volume de sédiment estimé à 150 m³ qui comporte les éléments suivants :

- dossier de déclaration simplifiée ;
- enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments ;
- analyse phase solide échantillon de limons sédiments ;
- distribution granulométrique des particules ;
- procédure d'exécution spéciale relative à la mesure de température et de turbidité de la société Tournaud ;

Selon votre dossier, ces opérations sont sous-traitées à la CNR qui bénéficie d'une autorisation préfectorale (AP n°2011077004 du 18 mars 2011) l'autorisant à réaliser un programme de dragage d'entretien sur l'ensemble du domaine concédé du Rhône. Il apparaît en outre que la CNR fait appel à la société de dragage Tournaud.

Sur la base des éléments du dossier susmentionnés, en particulier, des analyses des sédiments de votre port qui font état de l'absence d'anomalie physico-chimiques, j'ai l'honneur de vous informer que l'inspection de l'environnement propose un avis favorable à votre demande de dragage.

Je vous demande toutefois de bien vouloir conserver à la disposition de l'inspection, la « Fiche de suivi de la qualité des eaux hebdomadaire » spécifique aux opérations de restitution qui vous concernent.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement



Lionel ROUQUET

Copie à : Dossier S7

Chrono

Préfecture Ardèche